



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-sixième session

Genève, 14-16 avril 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Débats thématiques de haut niveau

Note d'information

Note du secrétariat

I. Mandat

1. En vertu du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des documents de base doivent être établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour, selon qu'il convient. Le présent document a pour objet d'étayer les discussions prévues au titre du point 3 de l'ordre du jour du débat de haut niveau.

II. Le développement durable, élément moteur d'un changement positif

2. L'adoption future d'un ensemble d'objectifs de développement durable, qui est au cœur du programme de développement pour l'après-2015, offre une occasion inégalée d'engager une action publique et privée en faveur de sociétés plus prospères, qui ne laissent personne sur le bord du chemin et protègent l'environnement.

3. Le développement durable fournit un cadre qui intègre des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. La croissance économique à long terme exige une gestion appropriée des ressources naturelles et des sociétés solidaires. Les stratégies de développement qui associent les trois piliers du développement durable contribueront à créer des sociétés fortes et stables dans l'intérêt de tous les citoyens.

4. Un nombre croissant d'entreprises adoptent les principes de l'investissement responsable en incorporant dans leurs activités des questions d'environnement, de société et de gouvernance, ce qui, de plus en plus, est perçu comme un atout sur le plan économique. Les actifs gérés par les signataires des Principes d'éthique de l'investissement s'établissent désormais à plus de 45 000 milliards de dollars, contre 4 000 milliards lors du lancement des principes en 2006.

5. L'économie verte a pour objet d'attirer d'importants investissements des secteurs à la fois privé et public, étant entendu que la réduction des émissions de carbone,

* Retirage pour raisons techniques le 29 juin 2015.



des déchets et de la pollution, et l'exploitation durable des forêts et des terres agricoles sont de plus en plus considérées comme une possibilité de créer de nouveaux emplois et de générer des bénéfices pour ceux qui anticipent les changements. Les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables, par exemple, ont plus que doublé depuis 2006, puisqu'ils ont atteint 214 milliards de dollars en 2013 à l'échelle de la planète.

6. Mais il ne s'agit pas seulement de faire plus. Il faut aussi faire différemment. La recherche d'options ou de solutions plus respectueuses de l'environnement pour relever les défis d'ordre social est le moteur de l'innovation dans de multiples secteurs et elle est à l'origine de nouveaux emplois et de nouvelles sources de dynamisme économique. De plus en plus d'entreprises innovent et investissent dans une économie circulaire où les produits sont conçus pour réintégrer la biosphère ou pour circuler avec un minimum de pertes, et où la croissance économique est dissociée de la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

7. Le moment est propice à la collaboration et à des efforts concertés pour tirer parti des nouvelles possibilités, en s'émancipant des cloisonnements sectoriels, en mettant à profit le potentiel de la coopération internationale et en définissant de nouvelles formes de coopération entre les secteurs public et privé.

8. Grâce aux activités qu'elle mène dans de multiples domaines et dans de nombreux secteurs, la CEE est un organisme exceptionnel au service du développement durable et elle est prête à appuyer les efforts que déploient les États membres pour s'engager dans le développement durable et pour réaliser les objectifs de développement durable escomptés.

9. Pour ce faire, il faudra traduire les objectifs mondiaux en recommandations, normes et conventions concrètes propres à aider les pays, les entreprises privées et la société civile à élaborer des stratégies de développement durable.

10. Il faudra aussi mobiliser les pays pour renforcer le dialogue, échanger des données d'expérience puis procéder à l'examen et au suivi des progrès accomplis à l'appui du développement durable.

11. Il faudra enfin faire en sorte que les pays et les collectivités, les entreprises et les citoyens s'imprègnent de la vision historique du développement durable et des objectifs de développement durable escomptés.

III. Énergie durable et sociétés résilientes

12. Les sociétés du futur doivent être édifiées sur la base d'une approche intégrée de l'innovation, de la conception et de la planification axée sur les trois dimensions du développement durable : économique, environnementale et sociale. La mise en place du futur mécanisme d'énergie durable offre la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de la source à utiliser, de réduire au minimum les effets environnementaux, de limiter la consommation d'énergie et l'intensité en carbone, et de remédier aux défaillances du marché de l'énergie. Pour mettre à profit cette possibilité, il faudra procéder à un examen et à des réformes concertés de la politique en vigueur dans de nombreux secteurs.

13. Il est impératif de promouvoir des logements durables et des villes intelligentes à haut rendement énergétique et résilients face aux changements climatiques et aux catastrophes. Il faut aussi prendre en compte les risques liés aux changements climatiques et les besoins d'adaptation dans les zones côtières urbaines et s'attaquer aux menaces que font peser les phénomènes météorologiques extrêmes sur les installations industrielles. Des systèmes de transport durables qui peuvent offrir des

choix de mobilité tout en apportant des solutions aux changements climatiques, à la pollution locale ainsi qu'aux problèmes de santé et de sécurité, tant au niveau municipal que national, sont un des éléments fondamentaux du développement durable.

14. La population mondiale passera de 7 milliards d'individus aujourd'hui à 9 milliards en 2050. Il sera nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % pour éviter les conséquences catastrophiques des changements climatiques tout en appuyant le développement économique et l'accès à l'énergie. Le nombre de citadins passera de 3,5 milliards aujourd'hui à 6,5 milliards en 2050. Les villes représentent 75 % de la consommation mondiale d'énergie et cette part va augmenter. Dans la région de la CEE, les groupes de population se répartissent en de nombreux types de villes : grandes villes modernes bien implantées et bien connectées dans les pays développés, grands villes et villes en expansion dans les pays à économie en transition, et petits groupes de population dispersés d'une manière générale. Les problèmes sont nombreux et diversifiés.

15. Les pays à économie en transition et les groupes de population dispersés se heurtent à des problèmes supplémentaires concernant la planification et la construction des infrastructures nécessaires, les espaces publics, et l'accès sécurisé aux besoins et aux services de base dans des conditions abordables. Par exemple, dans les communautés informelles l'accès à des services énergétiques modernes est souvent assuré moyennant des raccordements illégaux et dangereux au réseau électrique ou par la biomasse traditionnelle (ce qui peut entraîner des conséquences sanitaires majeures en raison de la pollution de l'air intérieur). Un parc immobilier vieux et inadapté dans de nombreuses villes, une isolation insuffisante et des systèmes de distribution d'énergie vétustes sont source d'importants facteurs d'inefficacité. Pour les citoyens, les effets se traduisent non seulement par des factures d'énergie élevées mais aussi par de forts niveaux d'émissions.

16. En outre, face à l'évolution démographique il faudra privilégier l'ergonomie. En effet, même avec les nouvelles technologies, ce qui est valable pour les jeunes ne l'est pas nécessairement pour les populations âgées, en particulier dans les secteurs du logement et des transports. En 2030, la région de la CEE comptera plus de 20 % de personnes âgées de plus de 65 ans, alors que dans les pays d'Asie centrale, cette proportion sera tout juste inférieure à 10 %. En Asie centrale, le principal problème est de trouver les moyens d'employer une population jeune en pleine expansion et de lui fournir des logements.

17. La CEE mène de multiples activités qui prennent en considération les problèmes à venir, et contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable escomptés en rendant les villes et les établissements humains solidaires, sûrs, résilients et durables, et en garantissant à chacun l'accès à une énergie fiable, durable, moderne et d'un coût abordable.

18. Les travaux de la CEE en matière d'énergie visent à faciliter l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable pour tous et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. La CEE élabore des instruments normatifs et, en particulier, elle a récemment entrepris des travaux sur de nouvelles normes en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

19. Les travaux consacrés à l'efficacité énergétique portent non seulement sur les questions de rendement énergétique au niveau du consommateur (logements, véhicules et appareils ménagers économes en énergie), mais aussi sur les questions de rendement énergétique en amont, lors de la production, de la transmission et de la distribution d'énergie. C'est là une occasion de faire évoluer plus rapidement le modèle traditionnel de fourniture des services énergétiques. Le développement de la

production décentralisée (par exemple, pompes à chaleur, piles à combustible ou solaire photovoltaïque), la formulation de la demande d'énergie à travers la technologie de l'information (par exemple, les systèmes de gestion de l'énergie d'usage domestique et « l'Internet des objets »), l'écart entre le moment de production et le moment de consommation grâce au stockage de l'énergie (par exemple, accès à des batteries de véhicules non utilisées ou modification du mode de fonctionnement des congélateurs) et l'application d'une nouvelle gamme de technologies pour améliorer la gestion des réseaux à haute tension (réseaux électriques intelligents) sont autant d'indicateurs de la révolution énergétique en cours. Le développement de réseaux énergétiques intelligents assortis de règles communes d'exploitation offre une excellente occasion de renforcer les liens entre des technologies diversifiées d'énergie renouvelable et le gaz naturel grâce à des réseaux électriques intelligents et à des réseaux de distribution de gaz « intelligents », ce qui favorise la pénétration de technologies moins génératrices de carbone et d'un bon rendement économique.

20. La CEE a élaboré ou étudié la possibilité d'élaborer un ensemble d'instruments normatifs dans le domaine du gaz naturel et du méthane, y compris un guide des meilleures pratiques pour renforcer le rôle du gaz naturel dans le futur bouquet énergétique. Une bonne gestion du méthane à partir de la source à utiliser offrira un moyen efficace de réduire les émissions de grandes quantités de gaz à effet de serre.

21. Enfin, la CEE aide les États membres à améliorer la gestion globale de leurs richesses naturelles par ses travaux sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (CCNU), qui est devenue un régime universellement acceptable et applicable à l'échelle internationale pour la classification et la notification de données relatives à l'énergie fossile et aux réserves et ressources minérales.

22. Les travaux de la CEE dans le domaine de la gestion des logements et des terres visent à faire en sorte que les villes et les logements soient durables, écologiques, résilients et climatiquement neutres. Au niveau de la construction, des orientations sont proposées dans un plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le logement qui a donné lieu à l'adoption de mesures et de pratiques optimales à l'échelle nationale. Des normes régissant l'efficacité énergétique dans le secteur du logement sont actuellement élaborées et, si elles sont appliquées, elles offriront d'énormes possibilités de gains sur le plan tant énergétique qu'économique. Les logements passifs permettent de réaliser des économies d'énergie pour le chauffage et le refroidissement dans des proportions allant jusqu'à 90 % par rapport aux constructions types et de plus de 75 % par rapport aux bâtiments nouveaux standard. C'est grâce à une meilleure conception des habitations que la plupart des économies peuvent être réalisées. La CEE travaille dans ce sens, en encourageant de nouvelles solutions en faveur des logements écologiques et en aidant les pays à les traduire dans les faits.

23. S'agissant des villes, les travaux de la CEE sur l'aménagement du territoire offrent un cadre aux décideurs pour relever les défis de la résilience urbaine en leur donnant des orientations coordonnées dans des domaines tels que : la mise en place et la gestion des infrastructures; les espaces verts et les espaces publics; le bâtiment; l'accès et la mobilité; et l'offre et la distribution d'énergie. Dans toute la région de la CEE, des espaces publics sont créés là où les citoyens nouent des relations et où les activités économiques sont diversifiées et se développent. Dans les pays où il existe encore des établissements illégaux, ceux-ci sont complètement transformés et les squatters s'investissent dans la construction de maisons qui sont des structures permanentes de bonne qualité. Cela favorise l'emploi, la croissance et le développement durable. La CEE appuie les activités d'urbanisme; la Charte de l'ONU sur le logement durable (Genève) fournit un schéma directeur qui permet à la région de progresser dans la promotion de communautés et de logements plus résilients.

24. Les activités de la CEE répondent à la nécessité de produire une énergie propre dans le secteur des transports, où l'on observe une évolution vers des moyens de transport nouveaux, à faible émission de carbone, et à un recours croissant à des moyens de transport électriques. L'utilisation accrue du gaz naturel dans le secteur des transports et l'augmentation de la proportion de véhicules électriques offrent d'importants moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à ce secteur. La région de la CEE peut être une source d'inspiration pour le reste du monde, étant entendu que 65 % des véhicules électriques à l'échelle mondiale circulent sur les routes de cette région. Cela étant et compte tenu du fait que l'utilisation des énergies renouvelables combustibles a été multipliée par cinq dans le secteur routier de la CEE depuis 2003, celle-ci est désormais un chef de file mondial de l'écologisation de ce secteur.

25. Les conventions internationales administrées par la CEE en matière de sécurité routière, transport de marchandises dangereuses et réglementation des véhicules contribuent aux efforts déployés pour pérenniser la mobilité et les transports urbains. S'agissant de la sécurité routière, plusieurs pays de la CEE sont parvenus à rompre le maléfice en dissociant l'augmentation du nombre des automobiles et le nombre d'accidents de la route. Néanmoins, la sécurité routière reste un défi redoutable dans la plupart des pays de la CEE.

26. La CEE appui également l'élaboration de politiques répondant aux besoins des populations vieillissantes, tout en exploitant le potentiel en capital humain des personnes âgées. Favoriser la solidarité inter et intragénérationnelle peut ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles connexes.

27. Une caractéristique fondamentale qui définit les problèmes à venir est leur interdépendance. Le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement offre un bon exemple de l'importance des liens existant entre différents secteurs ainsi que du recours aux partenariats pour atteindre les objectifs pertinents. Les problèmes peuvent devenir des atouts mais il faut pour cela adopter une approche concertée, intersectorielle et systémique qui tire parti des synergies potentielles. En abordant les questions relatives à l'énergie, aux transports, aux réseaux et à la logistique de façon globale et intégrée, on contribue à un meilleur équilibre sur les plans économique, environnemental et social.

28. L'attention des pouvoirs publics doit se porter sur plusieurs secteurs où s'offrent des possibilités de changement positif, notamment : systèmes de conception, d'aménagement, de mise en œuvre et d'exploitation en matière d'urbanisme; réseaux intelligents, énergies renouvelables, production et stockage d'énergie décentralisée; conception, exploitation et technologie des systèmes de transport; technologies de l'information et de la communication; conception architecturale des logements et des bâtiments; amélioration de la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets; normes et règles applicables aux appareils électroménagers et à l'éclairage; évaluation de l'efficacité des systèmes et conformité; et élaboration d'indicateurs pertinents et collecte des données nécessaires.

29. En adoptant une approche globale et intégrée de l'administration des collectivités, les États membres ont la possibilité d'améliorer la qualité de vie, la performance environnementale, la santé et la sécurité et l'efficacité énergétique et de réduire l'intensité de carbone. D'où la nécessité de relier tous les aspects de l'environnement urbain, de les intégrer dans le cadre de l'aménagement urbain et d'élaborer et d'appliquer des critères normatifs. Les travaux menés dans différentes villes à travers le monde font apparaître qu'il est possible de créer des villes sans effet net sur les émissions de carbone, consommant peu d'énergie, assurant une production nette d'énergie et alimentées à partir de déchets, de ressources locales renouvelables et

de sources d'énergie propres. Cela étant, ces résultats ne peuvent être obtenus qu'à travers un mécanisme efficace de planification, conception, financement, mise en service, construction et exploitation des installations, compte tenu des liens intersectoriels existants.

30. La prise en compte des impératifs du développement durable et d'une économie sobre en carbone nécessite une gestion efficace et rationnelle des transitions énergétiques en collaboration avec toutes les parties concernées. Les autorités municipales doivent adopter des concepts communautaires intégrés et durables dans une perspective globale. Les pouvoirs publics, les entreprises, les universités, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales doivent collaborer à l'élaboration de politiques réalisables pour stimuler l'innovation. Il faut améliorer la capacité de gérer les nouvelles technologies afin que l'infrastructure urbaine et les systèmes urbains destinés aux services municipaux puissent être mis en place, intégrés et rationalisés avec l'efficacité voulue.

31. Pour relever les défis qui se présenteront à l'avenir, il faudra mobiliser les efforts de plusieurs parties prenantes et coordonner les initiatives dans de nombreux secteurs. La CEE joue un rôle actif dans de nombreux domaines pertinents et peut donc apporter une importante contribution à cet égard. Des équipes spéciales conjointes dans le cadre de différents comités sectoriels réalisant des projets en collaboration peuvent utilement contribuer à tirer parti des atouts en présence pour développer des synergies plus efficaces.

IV. Gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles

32. Préserver les ressources naturelles et lutter contre les problèmes liés aux changements climatiques exigent de profondes modifications dans la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des écosystèmes. Des approches novatrices sont nécessaires pour renforcer et promouvoir la diffusion des technologies vertes qui existent déjà et qui permettent d'utiliser durablement l'énergie, les forêts, les terres, l'eau et d'autres ressources naturelles, tout en contribuant à la vitalité de l'économie et au progrès social pour tous.

33. La région de la CEE est très diversifiée. Elle comprend certains des pays les plus avancés au monde sur le plan économique et industriel, et de nombreux pays à économie en transition. L'environnement n'ayant pas de frontières, les problèmes environnementaux dans cette région sont à la fois nombreux et interdépendants. Par exemple, la pollution atmosphérique, qui a récemment été recensée comme la principale cause de cancer du poumon, a été responsable de quelque 600 000 décès en 2012. Il faut encore réduire les valeurs d'émission prévues dans la Convention sur la pollution atmosphérique et ses protocoles, ce qui aura également pour effet de stimuler le développement des technologies vertes. Plus de 100 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à un assainissement satisfaisant. La qualité de l'eau doit être encore améliorée dans de nombreuses parties de l'Europe, principalement dans les zones rurales, moyennant une réglementation plus rigoureuse, une meilleure application des lois et des investissements dans les usines de traitement des eaux usées. Il faudra encore accroître le rendement de la consommation d'eau en améliorant le comptage de l'eau et en réutilisant les eaux usées. En outre, de nouvelles politiques et des mesures d'application plus strictes doivent être élaborées pour enrayer la réduction de la biodiversité et la disparition des espèces menacées et pour s'attaquer à la désertification et à la dégradation des terres, lutter contre les rejets de substances chimiques dangereuses et mettre un frein aux changements climatiques.

34. Les États membres de la CEE sont à l'origine des deux tiers de la pollution mondiale, étant entendu qu'ils figurent parmi les plus gros consommateurs de

ressources naturelles et d'énergie. Cinquante pour cent des 6 milliards de tonnes d'émissions de carbone (CO₂) à l'échelle mondiale provenant des transports intérieurs dont le transport aérien sont générées par les pays de la CEE. Cela étant, la CEE est la seule région où ces secteurs ont connu une diminution des émissions de carbone, alors que dans le reste du monde, ils ont continué d'afficher une tendance à la hausse (augmentation de plus de 30 % des émissions de carbone dues aux transports intérieurs dont le transport aérien dans les pays de la CESAP¹ et de la CESAO², de plus de 20 % dans la région de la CEPALC³ et de 15 % environ dans la région de la CEA⁴ entre 2001 et 2011). Cependant, les progrès réalisés pour satisfaire aux exigences fondamentales du développement durable sont encore insuffisants. Il s'agit en l'occurrence de dissocier la croissance économique et la dégradation de la nature; de mettre à profit le potentiel d'efficacité; d'appliquer des approches fondées sur le cycle de vie et des mécanismes de fixation des prix tenant pleinement compte de l'impact de l'utilisation des ressources; et d'intégrer les questions environnementales dans les politiques sectorielles et les plans de gestion.

35. Il existe d'énormes possibilités d'accélérer la transition vers une économie verte, qui peuvent être pilotées et coordonnées par un cadre stratégique paneuropéen d'écologisation de l'économie assorti d'objectifs prioritaires communs, de buts réalisables, de mesures d'application, de cibles et d'indicateurs de succès pour aider à mesurer les progrès accomplis. En ce qui concerne les combinaisons de mesures, il n'existe pas de solution unique permettant de réaliser le passage à une économie verte. Ces mesures doivent être adaptées aux caractéristiques du pays : dotation en ressources naturelles, niveau de développement et solidité des institutions. La nature et l'ampleur des principales carences du marché, les secteurs, objectifs et cibles qu'un pays décide de privilégier et d'autres facteurs propres à sa situation doivent aussi être pris en considération. Les politiques pourraient ainsi comprendre des instruments fondés sur le marché, par exemple des taxes et systèmes de plafonnement et d'échange, des subventions non dommageables, et des modalités réglementaires et volontaires d'appui.

36. La région de la CEE est riche d'expériences et de bonnes pratiques qu'elle pourrait partager avec d'autres régions. Un outil de suivi approprié pour mesurer la transition vers l'économie verte et renforcer le processus décisionnel est le Système de partage d'informations sur l'environnement, qui sera étendu à toute la région au cours des prochaines années. L'économie verte se fonde également sur des sociétés plus solidaires et sur un meilleur accès à l'information et à la justice en matière d'environnement.

37. La CEE contribue de multiples façons à la réalisation des objectifs de développement durable escomptés, en particulier en ce qui concerne l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et la gestion durable de ces services, les changements climatiques ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes terrestres et la promotion de leur utilisation durable. La gouvernance environnementale est améliorée à travers la recherche de consensus et la formulation d'une politique environnementale, le développement du droit international de l'environnement et le soutien aux initiatives internationales pertinentes. La CEE aide les États membres à mettre ces normes et règles en pratique en organisant des séminaires, des ateliers et des missions consultatives, et en publiant des orientations et des compilations des meilleures pratiques dans de nombreux domaines liés à la gestion durable des ressources naturelles et à la prévention de la pollution. Par exemple,

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

² Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

³ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

⁴ Commission économique pour l'Afrique.

s'agissant de la gestion transfrontière des bassins hydrographiques, parmi les 100 plus grands barrages d'Asie centrale nombreux sont ceux qui sont mal entretenues et présentent un risque potentiel pour les populations en aval. La création d'une base de données sur l'état des barrages dans le bassin du Chu aidera à hiérarchiser ceux qui présentent les plus gros risques de rupture et doivent être remis en état en premier. Cette méthodologie peut être appliquée à l'ensemble de la région.

38. Les domaines particuliers de la problématique environnementale, comme la pollution de l'eau et de l'air, l'accès à l'information environnementale et la participation du public, l'intégration de l'évaluation environnementale dans la planification du développement et la prévention des accidents industriels, sont visés par cinq traités relatifs à l'environnement et leurs protocoles, une aide étant apportée aux parties pour suivre la mise en œuvre de ces instruments et approfondir leurs travaux.

39. La CEE aide les pays à économie en transition à améliorer leur performance environnementale en évaluant les mesures qu'ils prennent pour réduire la pollution et gérer durablement leurs ressources naturelles et en formulant des recommandations précises.

40. Il existe des liens solides entre l'environnement et d'autres domaines. La CEE joue un rôle très actif dans les processus régionaux et intersectoriels comme « Un environnement pour l'Europe », le « Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement », le processus européen « Environnement et santé » et « L'éducation au service du développement durable ». L'éducation est essentielle pour transmettre à chacun les connaissances et compétences nécessaires pour assurer le passage à l'économie verte. Elle doit inculquer les valeurs du développement durable, permettre aux individus de comprendre leur rôle dans l'édification d'une économie verte et leur enseigner comment consommer, produire et se comporter de manière viable.

41. La CEE participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et plans d'action à l'appui de la gestion durable des forêts afin d'accroître le potentiel des forêts de la région et, partant, de fournir des services écosystémiques et des produits durables et de renforcer ce secteur économique clef dans la région, qui représente plus de 40 % des forêts et des zones boisées à l'échelle mondiale. Les efforts conjoints entrepris pour améliorer la gestion durable des forêts donnent des résultats concrets. L'augmentation nette de la couverture forestière dans la région de la CEE entre 2000 et 2015 s'établit à 23,6 millions d'hectares, soit 1,3 % de la superficie totale des forêts et autres terres boisées en 2000. Cette évolution contribue à la lutte contre les changements climatiques, à l'amélioration de la biodiversité ainsi qu'à la création d'emplois et à la croissance. Grâce aux mesures de protection, les puits de carbone de la biomasse forestière ont représenté au total 255 millions de tonnes de carbone par an entre 2005 et 2010. Dans toute la région de la CEE, la superficie des forêts protégées aux fins de la biodiversité a continuellement augmenté sur une période de vingt ans (12 % environ en 2015). Dans le même temps la contribution du secteur forestier au PIB a augmenté en termes absolus au cours des vingt dernières années et a procuré un emploi à près de 5 millions de personnes. C'est l'économie verte dans la pratique.

42. La mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte va renforcer encore l'apport de la région à une bioéconomie plus solide et libérer le potentiel du secteur forestier en services écosystémiques et en produits durables, apportant ainsi une contribution efficace à la réalisation des objectifs de développement durable escomptés et aux cibles liées à la gestion durable des forêts.

43. Au fil des ans, les efforts de la CEE ont contribué à surmonter des problèmes spécifiques d'environnement et ont donné des résultats concrets. Dans le domaine de la pollution atmosphérique, par exemple, au cours des trois dernières décennies les émissions de soufre dans la région de la CEE ont diminué de 70 %, les émissions d'oxydes d'azote ont été réduites de plus de 40 %, les composés organiques volatils ont reculé de quelque 50 % et les émissions d'ammoniac ont chuté de 30 %. On estime à 80 % la quantité d'azote provenant de l'agriculture par lessivage et ruissellement des nitrates ou de l'azote organique et par les émissions gazeuses dans l'air. La mise en œuvre du nouveau « Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac » aidera les pays à réduire davantage les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture.

44. Depuis 1997, les Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) sont engagés dans un processus de notification et de consultation entre elles et avec le grand public sur les risques environnementaux et les mesures de gestion de ces risques concernant plus de 1 000 projets. En vertu du Protocole de la Convention relatif à l'évaluation stratégique environnementale, en appliquant les procédures d'évaluation stratégique environnementale dans la planification ou même la législation, les Parties instaurent une croissance durable à long terme, favorisent l'économie verte et renforcent les consultations interinstitutions et la participation du public à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Grâce à la Convention sur l'eau de la CEE, presque tous les pays qui partagent des eaux transfrontières dans la région ont conclu des accords de coopération avec leurs voisins. Par le biais de la Convention d'Aarhus, 47 États membres de la CEE se sont engagés à adopter un processus décisionnel efficace, transparent et participatif sur un large éventail de questions liées aux écosystèmes et aux ressources naturelles. Et par le biais du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus, les entreprises sont dans l'obligation de communiquer à un registre national accessible au public des informations sur leurs rejets de certaines substances polluantes telles que les gaz à effet de serre et les métaux lourds.

45. Les Conventions et Protocoles de la CEE sont des cadres juridiques évolutifs, capables de s'adapter aux nouvelles menaces : en mai 2012, le Protocole de Göteborg à la Convention sur la pollution atmosphérique, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique a été modifié afin d'inclure des engagements nationaux en matière de réduction des émissions de particules fines, une des causes des maladies respiratoires, et du noir de carbone, dont on sait maintenant qu'il est un facteur important du réchauffement planétaire et des changements climatiques.

46. Les activités de la CEE dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles peuvent grandement contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de ses objectifs de développement durable escomptés, à la fois dans notre région et à l'échelle mondiale, s'agissant notamment du soutien à apporter à la mise en place de mécanismes solides et sans exclusive permettant de notifier les résultats, de suivre les progrès accomplis, de mettre à profit les enseignements dégagés et d'appliquer le principe de responsabilité mutuelle. Les examens de la performance environnementale, en particulier, offrent un bon exemple d'instrument efficace, et la méthodologie utilisée pourrait être transférée dans d'autres régions, avec le concours d'autres commissions régionales, en tant que mécanisme d'examen et de suivi des objectifs de développement durable escomptés.

V. La connectivité et la compétitivité au service d'un mode de vie durable

47. La société d'aujourd'hui, avec ses nombreux réseaux (transports, commerce, information), est fortement connectée. La connectivité physique et non physique est indispensable à la circulation des personnes, aux échanges commerciaux, à la sécurité énergétique ainsi qu'à une distribution et une utilisation globales et efficaces de l'énergie. Il faut à la fois mettre en place une infrastructure et des services d'appui appropriés en matière de transports et faciliter le franchissement des frontières entre les pays. La capacité de participer aux chaînes de valeur mondiales et régionales – facteur majeur influant sur la compétitivité – est une préoccupation stratégique essentielle et elle est étroitement liée à la connectivité.

48. Les pays ne peuvent pas modifier la distance physique qui les sépare des marchés, mais ils peuvent grandement en réduire la distance économique en abaissant les obstacles d'ordre réglementaire et procédural au commerce et aux transports internationaux. La connectivité joue un rôle essentiel dans le commerce qui est subordonné à des facteurs physiques et non physiques, notamment aux courants d'information internes et transfrontières entre les acteurs économiques concernés dans les entreprises et les organismes publics. La facilitation du franchissement des frontières, ainsi que l'adoption de normes et règles harmonisées au niveau international sont aussi des éléments clés de la connectivité et de la compétitivité. Ces courants d'information sont, à leur tour, grandement facilités par la simplification, la normalisation et l'harmonisation des procédures commerciales. En outre, les technologies modernes de l'information et des communications peuvent effectivement relier les marchés ruraux pauvres aux marchés mondiaux en apportant des informations sur les marchés dans des régions éloignées et en assurant le point de départ local pour les produits destinés aux marchés mondiaux. La connectivité est donc un facteur déterminant de la capacité des pays d'entrer en concurrence.

49. La CEE est une région diversifiée en matière de connectivité et de compétitivité. Certaines zones, même dans les pays les plus développés, se trouvent à la « marge » ou à la « périphérie » et sont donc moins connectées, et leurs possibilités d'emploi et de croissance sont plus limitées. Des blocages infrastructurels, des connexions de transport manquantes pour relier l'Europe aux continents voisins, ainsi que la pesanteur des procédures de franchissement des frontières sont parmi les obstacles d'ordre matériel et procédural les plus évidents qui entravent une meilleure connectivité interne et externe pour les pays de la CEE. Plus de 56 millions de citoyens de la région de la CEE n'ont pas accès à des routes praticables en toutes saisons. Dans l'ensemble, la région de la CEE comprend certains pays situés en haut de l'échelle et certains pays situés en bas de l'échelle du classement mondial du niveau de compétitivité.

50. Selon le Forum économique mondial, les pays sont regroupés en fonction de leurs ressources et de leur mode de développement économique à savoir : fondé sur l'efficacité ou fondé sur l'innovation. Le premier groupe doit faire face à des obstacles et à des lacunes en matière de connectivité, tandis que le deuxième groupe éprouve des difficultés à appliquer les dernières technologies et à faire en sorte qu'elles soient largement acceptées sur le marché afin d'accroître la connectivité. À cet égard, les priorités des stratégies nationales de développement économique peuvent varier, ce qui atteste de l'importance des principaux facteurs de contrainte. Certains pays voudront peut-être donner la priorité à la mise en place de leur infrastructure, certains à la promotion de l'innovation et d'autres à une association des deux.

51. L'innovation présente également un intérêt pour les pays moins avancés, encore que ces pays privilégient l'assimilation de technologies et de connaissances générées

ailleurs. Pour tous les pays, une large diffusion des innovations dans l'ensemble de l'économie est un facteur important du progrès technologique. La connectivité joue un rôle déterminant dans la facilitation de l'accès aux connaissances et aux technologies, y compris à travers les échanges et par son extension à l'ensemble de l'économie. Cela étant, la performance des secteurs qui facilitent la connectivité (comme les transports, les communications, l'énergie et les infrastructures et services commerciaux) est subordonnée au degré d'innovation qu'ils affichent.

52. Les inventions et les innovations ont toujours donné lieu à des transformations économiques et sociétales. Si le fait de se connecter et de rester connecté est essentiel pour la compétitivité individuelle et institutionnelle, une meilleure sensibilisation aux questions sociales et environnementales appelle des solutions durables. Comme l'a démontré le débat de politique générale du Comité des transports intérieurs consacré aux innovations dans le domaine de la mobilité durable (2014), parmi les nombreuses innovations, l'automatisation des véhicules s'impose comme un changement et un enjeu majeurs en transformant les conditions d'accès, de connectivité, de mobilité et de distribution. L'automatisation des véhicules offre de nombreux avantages potentiels, en particulier en ce qui concerne les véhicules autonomes qui sont des véhicules sans chauffeur. Ces avantages vont d'une plus grande sécurité et de la réduction de l'empreinte environnementale à l'ouverture de nouveaux espaces à un plus grand nombre de personnes qui peuvent ainsi jouir de leur mobilité individuelle. Cependant, bien moins de recherches ont été menées jusqu'à présent pour comprendre les problèmes et les limites liés aux avantages promis et déterminer si ces avantages sont vraiment réalisables.

53. Les travaux de la CEE contribuent à répondre aux objectifs de développement durable escomptés en créant des conditions favorables à l'instauration de communautés bien connectées et à une croissance économique durable, et en favorisant l'innovation. La CEE appuie le renforcement des moyens d'exécution et encourage la revitalisation du partenariat mondial au service du développement durable, qui prend en compte les cibles liées au commerce ainsi qu'à la science, à la technologie et à l'innovation.

54. La CEE joue un rôle majeur dans le soutien et la promotion de la connectivité entre les États membres ainsi qu'à l'échelle mondiale, à travers ses multiples activités dans le domaine des transports intérieurs et son ensemble de recommandations, normes et programmes de sensibilisation en matière de facilitation des échanges et de commerce électronique. Elle a contribué à réduire le coût des activités économiques transfrontières grâce à des gains d'efficacité dans le transport international de marchandises résultant de la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières et de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR).

55. La CEE favorise et renforce les travaux consacrés aux systèmes de transport novateurs à travers le dialogue engagé sur ses activités de réglementation et d'analyse. Elle pilote la réflexion sur le déploiement de systèmes de transport intelligents, par exemple par le biais de sa publication intitulée *Intelligent Transport Systems for Sustainable Mobility* (2012). Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules du Comité des transports intérieurs est le principal organe dans le cadre duquel les gouvernements veillent à ce que les nouvelles technologies soient adoptées de façon harmonisée et contribuent à la sécurité des véhicules et à la performance environnementale, tout en facilitant le commerce international de véhicules. Par exemple, un Règlement technique mondial sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible a été adopté en 2013, et des travaux sont en cours en

vue d'élaborer un règlement technique mondial sur la sécurité des véhicules électriques. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

56. Les travaux sur la connectivité présentent un intérêt particulier pour les États membres de la CEE sans littoral et les régions situées loin des ports maritimes, qui doivent faire face à de sérieux obstacles dans leurs efforts d'intégration régionale et mondiale. Les travaux de la CEE dans ce domaine ont favorisé l'intégration et la coopération régionales dans le cadre du Programme d'action d'Almaty pour les pays sans littoral et continueront d'appuyer le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral au cours de la décennie 2014-2024, s'agissant en particulier des questions liées à la facilitation du transit et du commerce. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) contribue également à la promotion de l'intégration régionale et au développement durable des pays sans littoral d'Asie centrale.

57. À l'extérieur de la région, la CEE peut aider à accroître la connectivité mondiale à travers ses activités régionales et en devenant un acteur mondial dans des domaines relevant de ses sous-programmes, là où les gouvernements peuvent tirer parti du processus. Le développement harmonisé des services et des infrastructures de transport, les procédures de franchissement des frontières, l'application de principes de facilitation du commerce ainsi que les règlements, normes et règles régissant les véhicules ou les produits agricoles contribuent à accroître la connectivité et à réduire le coût des interactions économiques. Les travaux de la CEE appuient la réalisation des objectifs de développement durable escomptés concernant la mise en place d'une infrastructure fiable, durable et résiliente, y compris l'infrastructure régionale et transfrontière.

58. La CEE examine régulièrement les facteurs qui stimulent l'innovation dans les pays à économie en transition, y compris l'impact des politiques existantes, à l'aide d'une évaluation par les pairs. Ce faisant, elle concourt à la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable escomptés en matière de coopération régionale et internationale et d'accès à la science, à la technologie et à l'innovation, et contribue à l'amélioration de l'échange de connaissances.

VI. Mesure et suivi du développement durable

59. La portée et le contenu des objectifs de développement durable proposés sont sans précédent. Un mécanisme efficace de mesure et de notification aux niveaux mondial, régional et national sera déterminant pour assurer leur réalisation. Des données de qualité sont nécessaires pour suivre les progrès accomplis et également améliorer la prise de décisions, rendre les décideurs plus responsables et aider à définir des politiques efficaces.

60. La production de données pertinentes de qualité implique des investissements dans les capacités statistiques nationales et de nouvelles méthodes de mesure pour saisir les différents aspects du développement durable. La fourniture de données pour les objectifs de développement durable soulèvera des difficultés même pour les systèmes statistiques évolués.

61. Ce qu'il faut, c'est une « révolution des données ». De nouvelles sources de données, comme les informations géospatiales, les mégadonnées et les technologies de l'information offrent de nouvelles possibilités de suivre les progrès accomplis. Les données devraient être accessibles au public, en libre accès, actualisées, cohérentes et pertinentes, et être créées à travers la collaboration de statisticiens, d'organisations internationales, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé.

62. Ces deux dernières années, on a créé plus d'informations que dans toute l'histoire de l'humanité. Nombre de ces données sont générées sur le Web ou produites automatiquement par des dispositifs électroniques présents en nombre toujours croissant dans notre environnement. Ces sources de données qui se caractérisent par leur volume, la rapidité de leur transmission et leur diversité sont dénommées mégadonnées et elles joueront un rôle de plus en plus important à l'appui du processus décisionnel et dans la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable escomptés.

63. La « révolution des données » va transformer la façon dont nous utilisons et comprenons les données en ouvrant de nouvelles perspectives, mais elle posera aussi de multiples défis. Un nombre croissant de données étant désormais disponible à partir d'un éventail toujours large de sources, il importe de plus en plus de comprendre comment évaluer ces données et leur qualité afin de pouvoir fournir des éléments probants sur lesquels s'appuieront les politiques.

64. Outre leur utilisation dans le suivi de la réalisation des objectifs de l'action publique, les données sont également nécessaires pour autonomiser les populations et susciter des initiatives en faveur du changement. Les technologies de l'information offre de nouvelles possibilités de créer des sources de données transparentes en libre accès au profit des entreprises, de la société civile et des compagnies privées. Améliorer le degré d'actualité des données pose un problème particulier qui pourrait nécessiter une nouvelle réflexion sur la façon dont les statistiques officielles sont produites.

65. En matière d'environnement, le processus de suivi et d'information est une source de difficultés pour les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il faut sensiblement améliorer la disponibilité et la qualité des données pour évaluer l'état de l'environnement, comprendre les pressions qui s'exercent sur ce dernier et faire le point des progrès accomplis dans les domaines visés par les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de développement durable. Un autre problème spécifique a trait à la mesure de la contribution de différents secteurs, notamment le secteur des transports, aux émissions de CO₂, sachant qu'une telle mesure permettrait d'élaborer des politiques plus efficaces pour atténuer les changements climatiques.

66. La CEE a proposé des moyens concrets pour résoudre ces problèmes et elle est bien placée pour répondre aux multiples demandes de données et de suivi découlant du programme de développement pour l'après-2015, y compris des objectifs de développement durable escomptés. Le solide réseau établi au sein de la Conférence des statisticiens européens offre une plate-forme unique en son genre pour développer de nouvelles sources de données, élaborer des normes en la matière et renforcer les capacités.

67. En particulier, la CEE a défini des lignes directrices pour mesurer le développement durable, qui revêtent désormais une importance mondiale. Les Recommandations pour la mesure du développement durable approuvées par la Conférence des statisticiens européens sont utilisées à titre de référence par un groupe d'experts mis en place par la Commission de statistique de l'ONU afin d'élaborer le cadre d'indicateurs qui servira à établir les rapports sur les objectifs de développement durable. En avril 2014, la session plénière de la Conférence des statisticiens européens a approuvé les cinq toutes premières recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques, dont l'objet est d'améliorer les statistiques officielles existantes pour appuyer l'analyse des changements climatiques et la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre conformément au Protocole de Kyoto.

68. En outre, les travaux que la CEE consacre à la modernisation de la production et des services de statistiques donnent des orientations aux États membres sur la manière d'utiliser les nouvelles sources de données, les nouveaux outils et la technologie afin d'améliorer la mesure des progrès accomplis.

69. Dans le secteur forestier, le système pilote d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR) fournit un mécanisme de suivi et de responsabilisation concernant les engagements pris dans la région de la CEE en matière forestière, y compris les cibles des objectifs de développement durable escomptés. Le système est appliqué à l'aide des informations recueillies dans le cadre de la coopération qui s'exerce entre la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et en collaboration avec des organismes et processus régionaux (à savoir Eurostat et Forest Europe) et des partenaires mondiaux (à savoir l'Organisation internationale des bois tropicaux).

70. Le développement des partenariats sera déterminant pour répondre aux besoins de données permettant d'assurer le suivi du développement durable. La CEE, en collaboration notamment avec l'Agence européenne pour l'environnement, gère le processus de création du système paneuropéen de mise en commun des informations sur l'environnement (SEIS) par tous ses États membres. Le but du SEIS est de contribuer à susciter une révolution des données dans le cadre du pilier « Environnement » du développement durable dans la région de la CEE. Ce système devrait être pleinement opérationnel d'ici à la fin 2020, mais il devrait commencer à fonctionner progressivement à compter de 2015. Les flux d'informations et de données partagés entre les réseaux existants et avec la société civile sont au cœur du SEIS.

71. Un système pleinement opérationnel permettra d'assurer un accès facile aux données et aux informations pour : évaluer les changements de l'état de l'environnement; comprendre les pressions qui s'exercent sur ce dernier; et faire le point des progrès accomplis dans les domaines visés par les accords multilatéraux sur l'environnement ou des initiatives mondiales comme les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, le SEIS fournit-il l'interface science-politique nécessaire aux décideurs et aux responsables politiques.

72. La coordination sous-tend les travaux que la CEE consacre aux statistiques des transports en collaboration avec Eurostat et le Forum international des transports. Il est répondu à d'importantes questions, y compris celles concernant le développement durable, au moyen d'un questionnaire commun.

73. Des données appropriées sont le fondement des exercices de modélisation pour se projeter dans l'avenir et définir les effets des différentes décisions de politique générale. Un exemple en est le modèle de Projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS), outil de suivi et d'évaluation pour les émissions de CO₂ dans les transports, élaboré par la CEE pour favoriser l'atténuation des changements climatiques. Cet outil permet de faire des projections des activités de transport, de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ selon différents scénarios. ForFITS aide l'utilisateur à évaluer les mesures les plus appropriées pour optimiser la réduction des émissions de CO₂. À l'aide de ressources suffisantes, la CEE pourra continuer d'utiliser le modèle ForFITS pour appuyer l'examen des politiques, et maintenir et améliorer l'outil lui-même en 2015 et au-delà. Il sera notamment possible d'utiliser le modèle pour des applications régionales et locales et d'élaborer de nouveaux modules, par exemple sur les émissions des engins mobiles non routiers et sur la sécurité routière.

74. Une méthode de pointe applicable à l'établissement de scénarios pour l'avenir du secteur forestier dans la région de la CEE a été élaborée à l'aide des études sur les

perspectives de ce secteur. Cette méthode intègre différents modèles de foresterie, de production et d'échanges commerciaux dont l'objet est de donner un aperçu des éventuelles tendances du développement forestier dans la région et de leur utilisation. Les résultats de ces travaux fournissent l'essentiel du contenu des délibérations sur l'avenir du secteur dans l'ensemble de la région ainsi que dans les différents États membres (à travers les dialogues sur les forêts au niveau national).

75. Grâce aux mégadonnées, un grand nombre de nouvelles sources potentielles sont disponibles pour mesurer et suivre les caractéristiques du développement durable. Cependant, ces nouvelles sources de données sont généralement moins stables dans le temps que les sources plus traditionnelles, et l'accroissement du volume fait qu'il est plus difficile de différencier les grandes tendances du bruit aléatoire. La Division de statistique de la CEE a piloté la mise à l'essai de mégadonnées pour la production de statistiques officielles, notamment en formulant des recommandations concernant les partenariats, la vie privée et la qualité de ces statistiques. Des équipes de 25 pays et d'organisations internationales font des expériences avec des données provenant de médias sociaux, de téléphones portables, de compteurs intelligents et de capteurs de trafic routier dans un « bac à sable » hébergé par l'Irlande. L'objectif est de produire d'ici à la fin 2015 des statistiques officielles fiables dans certains secteurs, qui se fondent sur des sources de mégadonnées. Une caractéristique commune est qu'un grand nombre de sources nouvelles relie des faits et des lieux. Il faut parvenir à comprendre comment la dimension géographique de nouvelles sources de données peut contribuer à faciliter la compréhension et l'intégration des volumes croissants d'informations sur le développement durable.

76. Toutes ces questions impliquent de nouvelles formes de collaboration entre les bureaux officiels de statistique qui doivent répondre à de nouvelles situations et exigences. Les statistiques officielles sont principalement fondées sur des méthodes et systèmes qui ont été élaborés du temps des enquêtes par sondage. Pour passer à cette nouvelle étape, celle de l'obtention de connaissances à travers l'intégration de données provenant de sources multiples, les systèmes statistiques doivent s'adapter. Dans le même temps, les pressions qui s'exercent pour « faire plus avec moins » s'accroissent, ce qui favorise une plus grande efficacité dans la production statistique.

77. L'intérêt de la « révolution des données » va au-delà du travail des bureaux de statistique. Il est nécessaire de changer la manière dont nous appréhendons l'utilisation et la compréhension des données. La société étant désormais davantage axée sur l'information, la capacité de donner un sens aux données devient une compétence indispensable à tous les niveaux. Promouvoir et renforcer la maîtrise de la statistique constituent un enjeu majeur. Les statisticiens, les éducateurs et les médias devront travailler de concert pour fournir aux citoyens les compétences dont ils ont besoin pour naviguer dans ce monde riche en données.

VII. Des partenariats pour le développement durable

78. Des partenariats pour le développement durable sont désormais une question majeure pour de nombreux gouvernements et organismes des Nations Unies. Le sommet Rio+20 a reconnu sans équivoque « que la participation active du secteur privé, notamment dans le cadre des partenariats public-privé, qui constitu[ai]ent un outil précieux, [pouvait] contribuer au développement durable ». Le *World Investment Report 2014* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a souligné qu'il fallait adopter des « plans d'action » pour promouvoir les partenariats public-privé (PPP) si l'on voulait réaliser les objectifs de développement durable. L'initiative « L'énergie durable pour tous », qui est activement appuyée par la CEE, illustre la manière dont les gouvernements, les entreprises et la société civile,

œuvrant dans le cadre de partenariats, peuvent faire de l'énergie durable pour tous une réalité d'ici à 2030. Dans les prochaines années, la nécessité de nouer des partenariats public-privé plus dynamiques apparaîtra de plus en plus comme un moyen de réaliser les objectifs de développement durable escomptés.

79. Il existe différentes formes de partenariats, ainsi que différents facteurs et mécanismes pour établir des partenariats susceptibles de contribuer aux objectifs de développement durable et à un avenir meilleur pour la planète. Les modes de partenariat varient mais ils renvoient à une même problématique, à savoir que les gouvernements, par eux-mêmes, ne peuvent résoudre leurs difficultés et ont besoin de travailler en association avec le secteur privé, la société civile et d'autres groupes. Pour apporter les transformations voulues et atteindre ainsi les objectifs de développement durable il faut effectuer des investissements massifs que le secteur public est incapable de financer seul.

80. Les partenariats sont très prometteurs, mais réaliser leur plein potentiel soulève aussi des problèmes considérables. Il est difficile de reproduire des partenariats réussis et de les transposer à une plus grande échelle pour créer un véritable impact. Malgré les progrès accomplis, l'intégration de la société civile dans les partenariats n'est pas encore satisfaisante. Un autre défi est la mise en place de partenariats qui parviennent à cibler les populations très pauvres et leur offrent l'accès voulu à des biens publics tels que l'eau potable et l'éducation. D'importants progrès ont également été relevés dans la mobilisation des entreprises et leur engagement en faveur des objectifs de développement durable. Cela étant, beaucoup reste encore à faire pour renforcer leur participation.

81. La CEE a abordé ces multiples problèmes dans ses activités, parvenant à rassembler des parties intéressées dans différents types de partenariats. En poursuivant dans cette voie, elle contribuera à répondre à l'appel lancé dans les objectifs de développement durable escomptés en vue d'établir des partenariats multipartites qui mobilisent et échangent des connaissances, des compétences, des technologies et des ressources financières en faveur du développement durable.

82. La Convention TIR (Transports internationaux routiers) offre un bon exemple de partenariat public-privé qui a acquis une ampleur mondiale et qui produit ses effets à l'échelle internationale. Aujourd'hui, le système TIR est un système international de transit douanier fondé sur la Convention TIR des Nations Unies et il est considéré à l'échelle internationale comme le partenariat public-privé le plus efficace dans le secteur des transports. Il est le seul système universel de transit qui permette aux marchandises de transiter depuis un pays d'origine vers un pays de destination, les véhicules et conteneurs de fret scellés par les douanes étant autorisés à transiter par des pays sans contrôles aux frontières.

83. Actuellement, la Convention TIR compte 68 Parties contractantes. En outre, des pays comme l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Pakistan, ont fait savoir qu'ils souhaiteraient vivement adhérer au système TIR. Compte tenu d'un nouvel élargissement de sa portée géographique et de l'adoption prochaine d'un système TIR électronique (« eTIR-system »), le système devrait rester l'unique mécanisme de transit douanier véritablement mondial et l'un des accords multilatéraux de facilitation du commerce et des transports les plus utiles.

84. Un autre exemple de partenariat ayant une incidence mondiale est le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), qui aide des organismes professionnels, commerciaux et administratifs des pays développés, en développement et en transition à échanger efficacement des biens et des services. À cette fin, le Centre simplifie les transactions nationales et internationales en collaborant avec tous les partenaires concernés,

y compris le secteur privé, pour harmoniser les processus, les procédures et les flux d'informations liés à ces transactions afin de rendre celles-ci plus efficaces et rationnelles, l'objectif ultime étant de contribuer à la croissance du commerce mondial. Compte tenu de la nature mondiale de ses travaux, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des organisations reconnues par le Conseil économique et social sont parties prenantes. Le CEFACT-ONU encourage les pays en développement ou en transition à participer à l'élaboration de normes.

85. Plus de 200 experts bénévoles du monde entier établissent des normes et des recommandations CEFACT-ONU. Les experts sont issus de sociétés privées, d'organismes publics, d'organisations intergouvernementales, d'associations professionnelles et d'universités mais ne représentent pas les intérêts particuliers de leur pays ou institution. Les normes de la CEE ont radicalement réduit le coût des transactions commerciales mondiales et sont devenues un moteur de croissance dans le monde entier.

86. À travers ses travaux dans le domaine de la facilitation du commerce la CEE contribue directement à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, en outre, ses travaux sur les normes de qualité des produits agricoles appuient l'article 9 de cet Accord lorsque des pays conviennent de dispositions spécifiques pour le dédouanement et la mainlevée de produits périssables dans les plus brefs délais.

87. Dans le document final de la Conférence Rio+20 sur le développement durable (2012), les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris acte du rôle clef de l'agriculture dans le développement durable et la sécurité alimentaire. La CEE relève ce défi en renforçant les partenariats avec la FAO, l'OCDE, le secteur privé et des experts des États membres à l'appui de l'élaboration de normes de qualité pour les produits agricoles. Ces partenariats aideront les pays à atteindre les objectifs de développement durable liés à l'agriculture en tant qu'instrument de développement économique.

88. Une des façons les plus efficaces de promouvoir les partenariats est de les rendre facilement reproductibles par le biais de normes et de recommandations internationales. Le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP établit des normes internationales qui permettront de reproduire plus facilement des modèles de partenariats public-privé efficaces. Pour ce faire, il commence par recenser et documenter les meilleures pratiques internationales puis les met sous forme de normes internationales. Les équipes de projet composées de représentants des secteurs public et privé s'emploient à élaborer des normes de manière transparente. En outre, les partenariats relevant du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP affichent un excellent rapport coût-efficacité. La collecte des meilleures pratiques internationales est effectuée par des centres spécialisés hébergés par des États, l'accent étant mis sur les secteurs qui pourraient avoir un impact majeur sur les objectifs de développement durable.

89. L'intégration de la société civile dans les partenariats reste une tâche essentielle et les travaux menés dans le cadre de la Convention d'Aarhus montrent comment le public peut être étroitement associé au processus décisionnel concernant les questions environnementales. Cette collaboration avec la société civile permet de mettre en place des projets d'infrastructure plus viables sur le plan environnemental. La Convention renforce les moyens d'action des membres de la société civile en leur permettant d'accéder aux informations sur les questions environnementales, de participer à la prise de décisions en matière d'environnement, et d'ester en justice pour obtenir réparation dans les cas où il a été porté atteinte à leurs droits.

90. Cette Convention a eu un impact considérable. Pour associer la société civile à ses projets d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) applique désormais des normes qui reprennent les principes énoncés dans la Convention. Les administrateurs de projets de la BERD ont également mis à profit les conclusions du Comité chargé de l'application de la Convention, qui les aident à exécuter des projets.

91. Il existe de nombreux exemples d'expériences concluantes dans la mobilisation du secteur privé en faveur de différentes activités de la CEE, qu'il s'agisse de l'établissement de normes ou de la prestation de services consultatifs. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE rassemble les principaux constructeurs automobiles mondiaux et leurs fournisseurs afin d'élaborer des normes concernant les véhicules. Le conseil consultatif sur les PPP de la CEE compte environ 25 sociétés mondiales de renom s'occupant d'investissements dans les infrastructures (eau et assainissement, financement, bâtiment, technologie des transports, etc.). Ce groupe propose son savoir et ses compétences aux gouvernements pour les aider à examiner la bancabilité de leurs propositions de projets et à éliminer les goulets d'étranglement existants afin d'attirer des capitaux privés.

92. Les partenariats vont être une composante nécessaire du programme de développement pour l'après-2015. Il sera de plus en plus important de nouer des partenariats solides et « intelligents ». Une question clef sera de déterminer comment faire en sorte que les partenariats se développent et en même temps deviennent plus efficaces. La CEE peut mettre à profit son expérience et ses atouts pour promouvoir différentes formes de collaboration avec d'autres parties prenantes et accroître la pertinence et l'impact des partenariats.

93. Afin de promouvoir plus efficacement les partenariats public-privé, la CEE s'efforcera de rendre les travaux sur les normes encore plus ouverts et participatifs. Pour ce faire elle pourra veiller à ce que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent également part aux processus d'élaboration et de mise en œuvre de ses normes, et rechercher des ressources pour aider les experts de ses États membres à faible revenu et à revenu intermédiaire à participer plus pleinement à ces processus. Il est nécessaire de mieux promouvoir et faire connaître les normes de la CEE et de diffuser plus largement les connaissances et les compétences en travaillant avec des partenaires. La CEE s'attachera à exploiter les synergies qui peuvent être dégagées des activités intersectorielles. Outre la fourniture d'avis spécialisés aux États membres, le Conseil consultatif sur les PPP de la CEE pourrait également faire bénéficier celle-ci de ses connaissances pour l'éclairer sur la façon d'assurer une participation plus efficace du secteur privé à l'action engagée pour relever les défis que poseront les objectifs de développement durable escomptés.

94. Les efforts déployés par la CEE pour mobiliser d'autres partenaires, y compris d'autres organisations internationales, le monde des affaires, les milieux universitaires et la société civile, pourraient être plus efficaces grâce à la mise en place d'un mécanisme spécifique de partenariats. Il serait ainsi possible d'examiner systématiquement les possibilités en présence, de veiller à ce que les partenariats soient structurés comme il convient, de cerner et d'exploiter le potentiel en partenariats intersectoriels et de dégager des enseignements dans ce domaine pour les diffuser dans l'ensemble de l'organisation. On pourrait également assurer la visibilité nécessaire pour faciliter les efforts tendant à mobiliser de nouveaux partenaires.